

Corporation de développement du Canada

Le projet de loi à l'étude aujourd'hui va non seulement permettre au gouvernement de réduire à néant ses intérêts dans la Corporation de développement du Canada mais, à toutes fins utiles, il donne carte blanche pour la destruction de cette société. A titre d'exemple, on pourra même en modifier le nom sans recourir au Parlement. La Corporation de développement du Canada pourrait s'appeler à l'avenir Noranda (CDC) Incorporated ou encore Uncle Sam Incorporated si ses nouveaux propriétaires ou maîtres en décident ainsi. L'entreprise pourrait être facilement contrôlée par la Noranda et par deux ou trois autres actionnaires qui ne seraient pas nécessairement des Canadiens, car des étrangers pourront acquérir une participation allant jusqu'à 25 p. 100 et une multinationale jusqu'à concurrence de 10 p. 100.

A l'heure actuelle, la CDC est réglementée, mais une fois qu'elle sera privatisée, qui l'empêchera de continuer à se départir de certaines actions comme elle le fait depuis deux ans? L'an dernier, un ami me faisait part de ses inquiétudes au sujet de l'avenir des laboratoires Connaught. La CDC a délibérément gonflé la valeur de Connaught pour mieux vendre ses titres à l'entreprise privée. Elle vante cette entreprise dans son dernier rapport annuel. Elle a fait une ponction dans la caisse de retraite pour gonfler les réserves de l'entreprise.

Les laboratoires Connaught ne représentent qu'une modeste part de l'avoir global de la CDC. En outre, il pourrait en être de même avec Kidd Creek. Cette entreprise pourrait changer de mains par le biais d'un échange d'actions avec Noranda. Le même sort guette Canterra laquelle représente 8 ou 9 p. 100 des ventes annuelles de la CDC. Ainsi que Polysar ou Petrosar, des sociétés qui lui appartiennent en propre et qui représentent la moitié de la valeur de ses ventes annuelles.

D'ici quelques mois peut-être nous lirons dans le *Report on Business* du *Globe and Mail* que ces entreprises ont subi le même sort que la participation de la CDC dans les laboratoires Connaught. Autrement dit, la société pourrait bien disparaître ou devenir une sorte de conglomérat tout à fait différent, un organisme qui n'aurait plus aucune vocation publique. Ce ne serait plus qu'un moyen de faire de l'argent, d'assurer un emploi à ses dirigeants et peut-être, par accident, contribuer à maintenir tel secteur de l'économie en favorisant la prospérité des Canadiens, mais par pur hasard. Voilà qui est plutôt décevant.

Il me semble qu'un nouveau gouvernement élu avec un mandat de changement, un gouvernement qui s'est dit prêt à repenser la doctrine qu'il professait lorsqu'il a été élu le 4 septembre, aurait pu considérer la Corporation de développement du Canada non pas tant comme un problème, mais comme un moyen d'avancement pour nos concitoyens.

J'ai fait état, pour la gouverne des députés du parti au pouvoir, du contraste qui existe entre la CDC et la Caisse de dépôt et de placements du Québec. La Caisse de dépôt et de placements a été créée en 1966, je crois, comme instrument de placements pour le gouvernement du Québec à peu près à la même époque où a été établi le Régime des rentes du Québec, le pendant du Régime de pensions du Canada. La Caisse de dépôt et de placements s'est servie des fonds investis dans le

Régime des rentes. Elle était donc assurée, en tant qu'instrument de politique publique, d'une source soutenue toujours plus abondante de capitaux qu'elle pourrait utiliser pour diversifier et faire progresser l'économie du Québec. Etant donné que les Québécois participent à cette caisse, il était tout naturel qu'elle serve d'instrument de politique publique. La Caisse de dépôt est devenue maintenant un actionnaire important d'un grand nombre d'entreprises dans le domaine de la fabrication, des textiles, de la sidérurgie et des pâtes et papiers. Elle a voix au chapitre au sein du Canadien Pacifique. Mieux, elle a pris une telle importance sur les marchés financiers du Canada que le secteur privé crie au secours sous prétexte qu'il doit faire face à une concurrence déloyale. Le gouvernement libéral a tenté de rogner les ailes de la Caisse de dépôt et de placements pour l'empêcher de prendre de l'expansion. Ce qu'il y a d'étrange dans le secteur privé, c'est qu'il s'empresse de demander au gouvernement de modifier les règles du jeu en sa faveur dès qu'il sent la soupe chaude. C'est ce qu'il fait quand la concurrence est un peu trop vive à son goût.

• (1610)

Voilà ce qu'on a fait d'une caisse de retraite dans une certaine province. La Caisse de dépôt est devenue un intervenant de premier plan sur les marchés financiers du Canada. La Corporation de développement du Canada aurait pu en faire autant. Mais le gouvernement libéral de l'époque, une fois que les premières manifestations d'enthousiasme furent calmées, n'a pas osé donner suite au rêve de Walter Gordon, à l'époque où les nationalistes libéraux, et il y en avait quelques-uns au sein de ce parti alors, la voyaient comme un instrument qui aurait fait des Canadiens les propriétaires et les maîtres de leur économie.

La CDC a mis un terme à ses efforts pour canadianiser notre économie depuis Dieu sait combien d'années. Elle s'est confinée dans un rôle de société passablement semblable aux autres. J'ai passé en revue le conseil d'administration de la société. Jusqu'à aujourd'hui, ce dernier était contrôlé à 87 ou 90 p. 100 par les Canadiens, lesquels sont actuellement les actionnaires, jusqu'à l'adoption de ce projet de loi, s'il est adopté, et jusqu'à ce que l'émission d'actions provisoire faite durant l'été soit légalisée par le Parlement. J'ai voulu voir en quoi cette société publique différerait de n'importe quel autre conglomérat du pays. Je voulais voir comment elle reflétait la grande diversité géographique et démographique de notre pays. Je dois admettre à regret que je n'ai trouvé aucune différence entre cette société et la Power Corporation, CP Investments ou n'importe quelle autre société du secteur privé. Sur les 20 membres que compte le conseil d'administration, j'ai trouvé un seul représentant du gouvernement du Canada, le sous-ministre de l'Expansion industrielle régionale. Il n'y a aucun autre représentant de la population canadienne, même si nous, Canadiens, détenons 87 à 90 p. 100 des actions. Deux femmes siègent au conseil d'administration, sur l'initiative à peine audacieuse d'un gouvernement déterminé à prouver que les femmes doivent occuper la même place que les hommes dans la vie économique du pays. En 20 ans, aucun gouvernement n'a jamais réussi à nommer plus de deux femmes au conseil d'administration.